

Mustafa Mutluer

## Les migrations irrégulières en Turquie

Traduit par Stéphane de Tapia

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Mustafa Mutluer, « Les migrations irrégulières en Turquie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°3 | 2003, mis en ligne le 09 juin 2006, consulté le 10 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2672> ; DOI : 10.4000/remi.2672

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2672>

Document généré automatiquement le 10 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Mustafa Mutluer

## Les migrations irrégulières en Turquie

Traduit par Stéphane de Tapia

Pagination de l'édition papier : p. 151-172

- 1 Selon les données de l'année 2000, plus de 34,5 millions d'êtres humains, réfugiés ou déplacés, seraient en situation de migration non volontaire. Sur ce total, 14,5 millions de personnes vivant dans divers pays ont un statut reconnu de réfugié selon les critères des Nations Unies et la Convention de Genève. Parmi les réfugiés reconnus, figurent environ 4 millions de Palestiniens, 3,6 millions d'Afghans, 460 000 Soudanais, 450 000 Irakiens, 420 000 Burundais, 400 000 Angolais... Suivent d'autres pays d'origine comme le Sierra Leone, le Congo, la Birmanie (Myanmar), la Somalie. Ces réfugiés statutaires sont donc très souvent originaires du Moyen-Orient (6 035 000), suivi par l'Afrique (3 346 000) et l'Asie méridionale et centrale avec 2 656 000 réfugiés (World Refugee Survey 2001). Concernant les pays d'accueil, ce sont bien souvent les pays voisins qui abritent la plupart de ces réfugiés. Par exemple dans le cas afghan, ce sont surtout le Pakistan et l'Iran qui ont accueilli la plupart des 3 600 000 réfugiés, respectivement 2 et 1,5 millions ; de la même façon, la majeure partie des quatre millions de réfugiés palestiniens a surtout trouvé asile en Jordanie et en Syrie. Malgré cela, même généralement situés loin des foyers de tension, les pays occidentaux ont accueilli un nombre non négligeable de réfugiés. Ce sont les États-Unis d'Amérique qui arrivent en tête de ce classement avec 481 500 réfugiés. Canada et Australie ont également accueilli des réfugiés en nombre. Parmi les pays européens, l'Allemagne (180 000 réfugiés), la Grande-Bretagne (87 800), la Suisse (62 600), la France (26 200), les Pays-Bas (29 600) et la Suède (18 500) figurent parmi les principaux pays récepteurs (UNHCR 2002).
- 2 Selon les rapports des Nations Unies, les pays d'accueil des réfugiés ont actuellement tendance à filtrer les entrées ; on observe ainsi une baisse de 45 000 à 33 000 entrées annuelles dans les 25 premiers pays récepteurs entre janvier 2000 et février 2002. Ainsi chaque année, par milliers, la pression des candidats à l'asile augmente alors que l'accueil se fait plus restreint, favorisant de ce fait le trafic international illégal d'êtres humains. Par exemple, les États-Unis qui abritent effectivement 500 000 réfugiés statutaires connaissent un flux important de plusieurs centaines de milliers de migrants clandestins. Selon certaines sources, le nombre d'immigrés clandestins de différentes nationalités travaillant aux USA atteindrait le chiffre de cinq millions de personnes. Chaque année, des milliers de clandestins sont appréhendés sur les frontières canadiennes ou sur les côtes australiennes. L'Europe connaît aujourd'hui une situation proche. La Turquie, elle-même pays d'émigration, est devenue un pays de transit important pour ces migrations clandestines en direction de l'Europe, en provenance en particulier de l'Asie centrale (Afghanistan) et du Moyen-Orient (Irak). À son tour, devenue plaque tournante de ces flux, elle retient un nombre non négligeable de migrants irréguliers. Ces dernières années, au moins 100 000 migrants clandestins ont été appréhendés, soit au passage des frontières, soit lors de contrôle de police sur le territoire. Yasar Okuyan, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du précédent gouvernement, estimait que le nombre de migrants clandestins présents sur le territoire avait atteint le million (interview sur la chaîne NTV-MS NBC le 13 mars 2002).
- 3 Dans un pays comme la Turquie, la distinction entre demandeurs d'asile (susceptibles d'obtenir le statut de réfugié selon la Convention de Genève, mais souvent entrés illégalement sur le territoire) et migrants économiques irréguliers est peut-être plus floue qu'ailleurs. En effet, l'émission d'une clause géographique à la signature de la Convention de Genève ne permet en théorie que la prise en compte de réfugiés originaires d'Europe, toute autre origine géographique étant de ce fait interdite par la réglementation. Une personne entrant ou transitant sur le territoire turc, partie d'un pays non européen pour motifs politiques, n'a donc pas

le choix : elle sera forcément en situation irrégulière, au mieux considérée comme touriste international, statut automatiquement limité dans le temps.

## Problématique et méthodologie

- 4 Les principaux problèmes que présente la question des migrations irrégulières sont d'abord ceux que connaissent les migrants eux-mêmes, c'est-à-dire la tragédie vécue de la migration. À la suite d'une migration terrestre, ces personnes sont souvent transportées par de très petits bateaux avant d'être transférées sur de plus grands navires. Il n'est pas rare que ces esquifs chavirent et que l'on retrouve des corps en plus ou moins grand nombre sur les côtes. Presse écrite et télévisuelle nous ont habitué à suivre cette actualité dramatique qui, à force d'être montrée, en devient banale. D'autre part, il n'est pas rare non plus que des incidents armés éclatent lors de contrôles policiers entre clandestins et garde-côtes. Ces incidents interviennent aussi bien en mer que sur les frontières terrestres, à l'entrée comme à la sortie du territoire turc.
- 5 Le drame de la migration clandestine ne s'arrête pas là : les migrants irréguliers vivent pendant des jours, sinon des mois, en dehors de toute couverture sanitaire et médicale et connaissent des difficultés pour se nourrir. De nombreux migrants ont ainsi pu périr lors de leur voyage, indépendamment des difficultés vécues au passage des frontières. Les sommes versées aux organisations clandestines illégales de passeurs sont importantes. En fait, une part non négligeable des candidats à l'émigration se fait happer par ces commerçants d'espoir (*umut tacirleri*) sans savoir dans quelle aventure elle ira se fourvoyer.
- 6 Ces migrations illégales commencent à créer de graves problèmes entre les gouvernements des États concernés. Ainsi, la Turquie est de plus en plus souvent accusée par certains pays européens, au premier rang desquels l'Italie, de ne pas prendre suffisamment de mesures pour lutter contre la migration clandestine et les trafics de main-d'œuvre (bulletins d'actualité de la chaîne télévisée privée NTV-MS NBC, 19.02. et 29.03.2002), causant refroidissements diplomatiques et tension internationale. Plus récemment encore, ce sont les États-Unis, par le biais d'un rapport du Département d'État sur les trafics de main-d'œuvre, qui accusent le gouvernement turc de ne pas prendre les mesures adéquates et soulignent la possibilité de prendre à son encontre des mesures économiques (NTV-MS NBC, 06.06.2002). Les effets de cette migration irrégulière de transit sur la société turque sont perceptibles, ne serait-ce que par la multiplication des pays imposant un visa aux ressortissants turcs.
- 7 Ainsi, les migrations clandestines causent, tant aux pays de transit qu'aux pays de destination atteints ou visés, un certain nombre de problèmes matériels. Pour certains de ces pays ou régions qui ne font pas partie des plus riches (Turquie orientale, Iran oriental, Pakistan occidental), la prise en charge des frais d'accueil et d'hébergement (nourriture et logement) peut présenter une lourde charge financière : le cumul des frais liés à la reconduite à la frontière ou au rapatriement, à la fourniture d'aliments et d'un logement décent occasionne de sérieux problèmes matériels et financiers. De même, ces migrations clandestines entretiennent une véritable économie souterraine qui, faute d'alternatives économiques locales sérieuses, attire nombre de personnes, ce qui en soi pose problème.
- 8 En bref, la migration irrégulière, en tant que facteur de détérioration des fragiles équilibres sociaux et publics régionaux et facteur de détérioration des équilibres économiques, représente une sérieuse menace cumulative et de ce fait se trouve en discussion dans les instances internationales.
- 9 Dans cette réflexion sur la question des migrations irrégulières, nous étudierons ce phénomène qui entre dans une tendance nouvelle depuis quelques années sous deux dimensions. La première est celle de la migration de transit clandestine vers les pays de l'Europe occidentale qui affecte les frontières de Turquie, particulièrement à l'est et au sud-est (frontières avec l'Iran, l'Irak, la Syrie). La seconde est celle qui est apparue avec l'éclatement de l'URSS et du bloc socialiste en général et qui, pour des raisons sans doute différentes, amène un flux grandissant de migrants irréguliers vers la Turquie. Deux dimensions spécifiques sont donc observables et analysables, celle de la migration de transit proprement dite et celle de l'immigration irrégulière.

10 Il faut ici souligner une vérité : il est à peu près impossible de trouver en Turquie des données fiables en matière de migrations illégales, irrégulières ou clandestines. Les principales sources sont celles de différentes unités de la police (*Emniyet Genel Müdürlüğü* = Direction Générale de la Sécurité du ministère de l'Intérieur) et du Commandement Général de la Gendarmerie (rattaché comme en France au ministère de la Défense), ainsi que celles publiées par le HCR (Haut Comité des Nations Unies pour les Réfugiés). Mais si les données disponibles sont relativement fiables quant aux chiffres concernant les personnes appréhendées et les origines de ces migrants, rien n'existe, ou presque, à l'exception des enquêtes d'un collègue sociologue ayant travaillé dans le cadre de l'Organisation Internationale pour les Migrations (voir travaux d'Ahmet İçduygu), sur les caractéristiques socio-économiques de cette migration illégale.

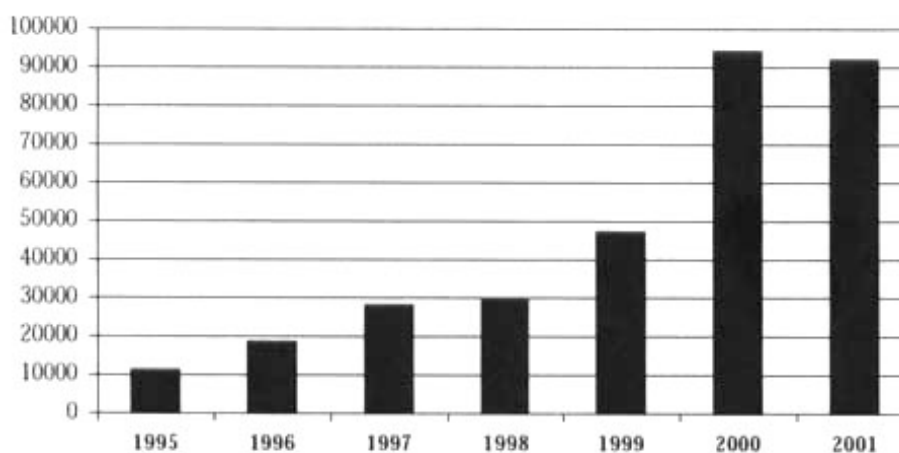
## La Turquie, pays de transit pour les migrations irrégulières

### Dimensions statistiques : l'augmentation des migrations illégales

11 Avant d'entrer dans la dimension chiffrée de notre objet, il convient de rappeler que les seules données actuelles disponibles sont de source policière (services de la sécurité intérieure : *Emniyet Genel Müdürlüğü*). Ainsi, nous soulignons que le nombre des personnes appréhendées pour infraction à la législation sur l'entrée ou le séjour peut être bien inférieur à celui des migrants qui auraient pu réussir à se rendre dans différents pays européens.

12 Selon ces données, nous observons une augmentation, particulièrement rapide ces deux dernières années, de la tendance à utiliser le territoire turc comme pont migratoire et zone de transit pour ces migrations irrégulières. Le nombre des personnes arrêtées augmente depuis les années 1990. Ainsi pour un chiffre de 11 362 arrestations en 1995, on passe à 47 529 en 1999 et même 92 365 pour la fin 2001 (figure 1).

Figure 1 : Migrants irréguliers appréhendés en Turquie



Source : Direction Générale de la Sécurité

13 Il s'agit ici des infractions constatées à la législation sur l'entrée sur le territoire (ou à la sortie) ou au séjour. Ce peut donc être le fait tant de personnes qui auraient choisi, ou se seraient trouvées forcées, de rester sur le territoire turc (immigration irrégulière) que d'infractions sur le passage des frontières (migrations de transit). Les individus qui, selon nos sources, ont été appréhendés en transit en Turquie vers l'Europe étaient au nombre de seulement 3 325 en 1995, mais déjà de 4 506 en 1996 et 6 742 en 1997. 1998 semble constituer un seuil statistique : cette année voit l'arrestation de 20 480 personnes, l'année 1999 de 23 146 et enfin, l'année 2000 enregistre un chiffre multiplié par deux puisque que ce ne sont pas moins de 51 354 infractions qui sont relevées. Pour le début de 2001 (chiffres arrêtés au 1 septembre 2001), on relève 32 757 personnes (EGM 2001). En résumé, c'est environ la moitié des contrevenants qui semble vouloir simplement transiter par la Turquie pour se rendre dans un pays européen, l'autre moitié cherchant plutôt à s'établir en Turquie pour y travailler, ce, au moins dans l'immédiat, par des voies illégales.

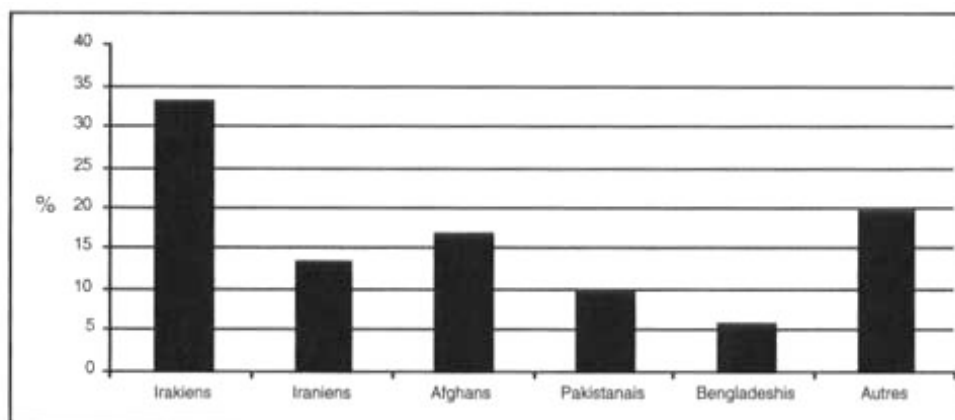
14 La part des candidats à l'asile politique (personnes entrées illégalement en Turquie, mais cherchant à obtenir une sortie régulière pour un pays tiers) est importante. Toujours selon les

données de la Sécurité, pour la période 1995-2002, le nombre de migrants à qui une permission officielle de sortie vers un pays tiers a été donnée pour cause de demande d'asile politique est de 11 738. Là aussi, l'année 1998 semble constituer un seuil. Ainsi le nombre d'autorisations de sorties pour motif « demande d'asile » est en 1995 de 995, il passe à 1 326 pour 1998, à 2 291 en 2000 et s'élève à 2 765 en 2001. Ici, il faut cependant préciser que le nombre de refus et de refoulements ou reconduites à la frontière est de 43 366 pour la période 1999-2001 (EGM 2001).

### Dimensions géographiques : les origines des migrants appréhendés pour migration illégale

- 15 Les origines géographiques des personnes arrêtées pour motifs d'entrée-sortie illégale sur le territoire ou séjour irrégulier montrent une répartition assez large. On relève au moins 130 nationalités dans les statistiques, mais la grande majorité des cas intéressent des ressortissants des pays voisins. Les pays les plus souvent cités sont l'Irak, la Moldavie, l'Afghanistan, le Pakistan, la Roumanie, l'Iran et la Fédération de Russie. Les statistiques font également état de la présence de ressortissants turcs. Ainsi pour la période 1995-2001, on relève 65 629 Irakiens, 20 518 Moldaves, 18 563 Afghans, 16 857 Iraniens, 14 629 Pakistanais, 10 995 Roumains, 8 512 Russes et 7 927 Turcs. De fait, on observe une différence entre les migrants de transit essayant de rejoindre un pays européen et les immigrés cherchant à s'installer plus durablement en Turquie. En réalité, la majorité des ressortissants irakiens, afghans, pakistanais ou bengladeshis utilisent le territoire turc comme lieu provisoire de transit. Parmi ces migrants, les Irakiens forment une part importante atteignant 34 % des effectifs globaux (Figure 2).

**Figure 2 : Principales nationalités des migrants irréguliers appréhendés en Turquie lors de leur passage vers l'Europe (2000)**



Source : Direction Générale de la Sécurité, Ministère de l'Intérieur

- 16 Les migrants ayant choisi la Turquie comme pays de destination semblent former un éventail bien plus important. Les Iraniens en particulier y tiennent une place importante, ce qui pourrait être un fait nouveau puisque l'on pense qu'environ un million de ressortissants iraniens auraient transité par la Turquie depuis l'avènement de la République islamique pour se rendre aux Etats-Unis, au Canada et dans divers pays européens. Cependant, il existe depuis bien longtemps une communauté iranienne chiite (disposant par exemple d'un cimetière à Istanbul) composée de commerçants du bazar et parfois de réfugiés, souvent turcophones parce que d'origines azéries. Elle s'est surtout établie durant la dynastie iranienne kadjare en territoire ottoman, principalement autour du Grand Bazar d'Istanbul (Zarcone & Zarinebaf-Shahr 1993).
- 17 En dehors des Iraniens, depuis la dislocation de l'URSS, les ressortissants des ex- républiques soviétiques ou de pays proches (Roumanie, Moldavie, Ukraine, Biélorussie / Belarus, Fédération de Russie...) sont nombreux. On relève ainsi pour l'année 2000, 4 554 Russes, 4 527 Ukrainiens, 4 500 Roumains. Mais d'autre part, on observe parmi ces personnes appréhendées aussi la présence de ressortissants de pays africains, dont maghrébins, de plus en plus nombreux : Nigériens, Kenyans, Algériens, Tunisiens et Marocains...

## Voies et méthodes en usage pour les migrations irrégulières

- 18 Il est possible de regrouper les méthodes employées par les migrants irréguliers pour la sortie du territoire turc en trois groupes. La première consiste à traverser le pays en autocar pour rallier un petit port, généralement égéen, puis à utiliser une petite embarcation (barque, canot...) avant d'embarquer au large sur un navire plus grand ; elle est employée autant par les migrants en transit que par les ressortissants turcs eux-mêmes candidats à l'émigration. Les lignes d'autocars employées sont alors des liaisons entre petites villes plus qu'entre grandes gares routières des principales agglomérations généralement surveillées par la police. Ceux que l'on nomme comme dans d'autres parties du monde les *boat peoples* (par exemple Millbank 1999 pour l'Australie) se dirigent ainsi vers les côtes grecques et italiennes, parfois françaises. En dehors de cette voie, la possibilité de rallier la côte anatolienne aux petites îles grecques, souvent très proches de la côte turque, est aussi employée. Un petit bateau suffit alors, sauf incident lié à une dégradation de la météo, ce qui est en fait assez fréquent et entraîne la mort par noyade de nombreux migrants.
- 19 La seconde méthode courante est celle qui consiste à approcher par la route des frontières occidentales du pays (Grèce, Bulgarie). Les itinéraires sont alors différents. C'est en Thrace orientale, aux frontières bulgare et grecque (département d'Edirne, douanes de Kapikule, Ipsala, Pazarkule et bientôt Hamzabeyli), que se concentrent les flux routiers terrestres. Là, c'est en particulier en passant le fleuve Meriç [Maritsa bulgare, Evros grec] à gué, à la nage ou à l'aide de barques que les clandestins essaient d'aborder l'Europe. Les passeurs disposent sans le moindre doute d'une solide organisation sur les deux rives qui leur permet de planifier des opérations en détail. Un autre mode opératoire consiste à employer des véhicules lourds (semi-remorques TIR, camions, citernes...) en se cachant par exemple dans des parties peu accessibles comme les dépôts de carburant. Autre mode déjà observé : l'approche de la frontière en véhicule de tourisme, voire sur des montures dans les secteurs géographiques qui s'y prêtent comme par exemple le massif montagneux forestier frontalier de Yildiz [Strandja en bulgare] dans le département de Kirklareli ou le nord d'Edirne. Enfin, les tentatives de passage par les postes frontaliers avec de faux papiers ne sont pas rares (Kapikule / Kapitan Andreevo et Dereköy / Malko Tarnovo vers la Bulgarie, Pazarkule / Kastanies, Uzunköprü-Eskiköy / Petrades, voie ferrée, et Ipsala / Kipi vers la Grèce).
- 20 Hormis la voie maritime et la voie terrestre, l'avion est le troisième type de véhicule possible. Ici la possession de faux papiers est obligatoire pour pouvoir essayer de passer les contrôles policiers et douaniers des aéroports ; ces papiers sont souvent fabriqués ailleurs qu'en Turquie. On essaie par exemple de rentrer en Turquie avec des papiers achetés dans des pays comme la Bosnie (parce qu'un accord réciproque turco-bosniaque de non imposition de visa existe) pour rebondir vers l'Europe occidentale à partir d'un aéroport turc, principalement Istanbul.

## Itinéraires des migrations irrégulières

- 21 Les espaces concernés par les migrations irrégulières peuvent se classer facilement en deux catégories. D'une part, existent des régions de provenance liées à la situation politique intérieure et notamment à la question kurde, particulièrement dans les régions orientales du pays. Celles-ci sont clairement identifiables ; ce sont principalement les départements de Bingöl, Sanli Urfa, Kahraman Maras ve Elâzig. Ces départements sont à la fois centres de rassemblement des migrants clandestins de nationalité turque et portes d'entrée des flux en provenance de l'étranger. Les seconds espaces de concentration des flux clandestins sont ceux de sortie du territoire turc. On peut citer pour les principaux Antalya, Muğla, Aydın, Izmir, Balıkesir, Edirne, Istanbul et Adana (Fig. 3 ). Ankara la capitale participe également de ce processus. C'est dans ces départements que le trafic de main-d'œuvre se concentre et qu'il y est organisé.

**Figure 3 : Itinéraires intérieurs des migrations illégales en Turquie [afficher]**

- 22 Parallèlement à ces zones de convergence, il est possible de préciser les itinéraires empruntés par les migrants clandestins et les portes d'entrée et sortie du territoire ainsi que les zones de transit. Comme on le voit sur la carte, les principales entrées sur le territoire se trouvent sur les frontières orientales et sud-orientales. Il s'agit de la région de Dilucu (département

d'Iğdir) à la jonction des frontières arménienne, géorgienne, azérie (région du Nakhitchevan) et iranienne, mais aussi de Tuzluca (département de Kars, arrondissement de Digor), de Posof (Ardahan), Sarp (Artvin), sur la frontière iranienne de Dogubeyazit et du Petit Ararat (Küçük Agridağı), de Baskale (département de Van, arrondissement d'Özalp), de Yüksekova (Hakkâri). Sur la frontière irakienne, on peut citer Cukurca et Semdinli (Hakkâri), Uludere à Sîrnak, sur la longue frontière syrienne (877 km), le village de Mert dans l'arrondissement de Suruç (Sanli Urfa), les villages d'Akçakale, Kelusak, Güveççi autour de Yayladagi (Hatay), les villages d'Avuttepe et Turfanda à Altinözü, Karbeyaz, Reyhanli, Samandagi, la région d'Arsus à Iskenderun [Alexandrette]. Les villages cités, en particulier sur la frontière turco-syrienne, sont très souvent connus pour leurs activités traditionnelles de fraude et de commerce transfrontalier illégal. La contrebande (*kaçakçılık*) y a longtemps été considérée comme une profession. On relève encore le petit port de Karatas près d'Adana ou la zone de Karababa dans l'arrondissement d'Islahiye (département de Gaziantep), également sur la frontière syrienne.

23 Quant aux portes de sortie employées par les migrants clandestins, elles se concentrent évidemment sur les départements frontaliers occidentaux. Les zones de concentration sur les côtes égéennes et méditerranéennes se situent autour de la petite île de Meis [Castelorizzo], près de Kas (Antalya)<sup>1</sup>, des îles de Simi (face à Datça, département de Muğla), İstanköy [Kos] (face à Bodrum), Sisam [Samos] face à la région touristique de Kusadası – Didim (Aydin), Sakiz [Chios] face à la péninsule de Cesme (Izmir) et enfin Midilli [Mytilène / Lesbos] face à Ayvalik. Toutes ces îles grecques, territoires appartenant donc à l'Union Européenne, sont situées à quelques kilomètres seulement du continent asiatique et du territoire turc, région de forte implantation touristique intérieure comme internationale, où les embarcations de tous types (pêche, plaisance) se comptent par milliers. De plus, ces côtes très découpées, surtout sur la section égéenne, offrent des multitudes d'abris pour ces petites embarcations. Concernant le trafic terrestre, c'est sans conteste la région de Thrace orientale qui arrive en tête des activités de trafic transfrontalier de main-d'oeuvre. La Thrace est en effet divisée en trois zones de souveraineté nationale, turque, grecque et bulgare. C'est en particulier à Pazarkule / Karaagaç (Edirne), petit poste frontalier turco-grec, à Soufli sur la Maritsa [Meriç en turc, Evros en grec], à Karpuzlu, Pasaköy, Kumdere et Enez, villages proches de la douane d'Ipsala que se situent les principaux points de passage transfrontaliers. Là aussi, la géographie facilite le passage : le cours du fleuve est entrecoupé de gués facilement praticables en été, époque de ponction des eaux à usage agricole, et longé par une forêt-galerie touffue. Enfin, l'aéroport international d'Istanbul (Atatürk dans le quartier de Yesilköy) est souvent mis en cause en ce qui concerne le trafic aérien.

#### Figure 4 : Itinéraires internationaux des migrations illégales [afficher]

24 Selon nos sources, les itinéraires identifiés participant à la migration illégale de transit seraient au nombre d'une quinzaine environ. Une partie de ces itinéraires passant par le territoire turc seraient en relation pour le sud avec l'île de Chypre et pour le nord avec les territoires ukrainien et russe. Les principales routes citées sont les suivantes :

25 – **Itinéraire 1** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - Bulgarie - Roumanie - Hongrie - Autriche - République Tchèque ou Slovaquie vers l'Autriche et l'Allemagne.

26 – **Itinéraire 2** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - Bulgarie / Grèce - Macédoine - Albanie - Italie vers l'Europe médiane et occidentale.

27 – **Itinéraire 3** : Pays situés à l'est de la Turquie - Turquie - pays d'Europe méridionale vers les pays d'Europe occidentale (Figure 4).

28 En bref, on comprend clairement le rôle de pont du territoire turc dans le transit des migrations clandestines en direction des pays d'Europe occidentale, sur un axe est-ouest, entre des pays économiquement peu développés, des régions politiquement instables et les pays industriels.

### Causes des migrations irrégulières

29 Les causes observées des migrations irrégulières peuvent varier d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre dans un même pays, mais on peut les regrouper sous quelques titres. Parmi les principales de ces causes, les conflits internationaux et les déplacements forcés de populations, les conflits internes localisés ou les guerres civiles, les répressions politiques,

les difficultés économiques, les carences socio-économiques et même des situations sanitaires désastreuses... peuvent amener des populations à tenter l'aventure de l'émigration. Nous essayerons ci-dessous de définir quelques uns des facteurs qui aujourd'hui font de la Turquie un pays important de transit vers l'Europe orientale et occidentale.

### Conflits régionaux, conflits internationaux et conflits intérieurs

30 La situation géographique du territoire turc, aux avant-postes aux temps de la « guerre froide » l'expose sur l'arène politique en première ligne maintenant que nombre de conflits affectent la région, au Moyen-Orient comme au Caucase, dans les Balkans et en Asie centrale. Dans son contexte géographique spécifique, un certain nombre de conflits régionaux comme la dégradation globale des conditions économiques des pays de l'ex URSS ou les profondes restructurations en cours ont amené une déstabilisation de très nombreuses populations poussées à l'exode ou au moins à une migration internationale quelque peu forcée. Depuis des années, l'instabilité chronique et les conflits du Moyen-Orient, le changement de régime en Iran, l'effondrement économique et social de l'URSS, l'occupation soviétique en Afghanistan suivie de vingt-cinq ans d'exodes et de conflits incessants et pour finir l'instauration du régime des Talibans avec les suites que l'on connaît, ont construit autant de foyers d'émigrations massives. On le sait, la guerre civile au Liban comme le long conflit israélo-palestinien ont déjà poussé par centaines de milliers des hommes à fuir vers les pays voisins ou plus loin encore. Mais ces crises avaient peu touché la Turquie. C'est avec la révolution islamique iranienne, l'invasion irakienne du Koweït et la première guerre du Golfe qui s'ensuivit — dont les événements conséquents comme la répression de Saddam Hussein contre les Kurdes qui a poussé des centaines de milliers d'entre eux à fuir vers la Turquie et en Iran — la longue crise afghane et l'effondrement de l'URSS avec ses suites (Karabagh, Ossétie, Abkhazie, Tchétchénie, Tadjikistan...) que tout change. C'est là-dessus que nous voudrions insister plus particulièrement.

31 Après la guerre israélo-arabe de 1967 qui mit aux prises Israéliens, Syriens, Egyptiens et Palestiniens de l'OLP, guerre qui n'eut que peu de conséquences en Turquie en raison d'intérêts stratégiques souvent communs entre Israéliens et Turcs, la guerre irano-irakienne éclate ; elle durera huit années. Le troisième grand conflit est celui qui voit l'armée irakienne envahir le Koweït le 2 août 1990, des milliers de travailleurs immigrés fuir ce pays les jours suivants — dont quelques 3 000 Turcs — et finalement détermine une coalition internationale sous le commandement commun des armées américaine, britannique et française et sous la responsabilité des Nations Unies, à intervenir. Ce conflit éclair qui débute le 7 janvier 1991 se clôt dès le 27 février 1991 avec une cuisante défaite irakienne. L'Irak aurait compté alors au moins 100 000 victimes, mais peu de temps après avec les révoltes kurdes et chiites contre le régime de Saddam Hussein, la répression fait fuir des centaines de milliers de réfugiés d'origine kurde et arabe chiite de la région de Bassorah ou encore des membres d'autres groupes ethniques minoritaires (Assyro-Chaldéens, Turkmènes). Les flux de réfugiés se dirigent alors vers la Syrie ou l'Iran (Sander, 1998 : 479-520). La Turquie est également l'objectif de centaines de milliers de réfugiés qui cherchent un asile. Alors que le régime de Saddam Hussein a réussi à se maintenir, la répression encore aggravée par l'embargo international a continué à entretenir un potentiel migratoire important dans ce pays. Les Irakiens entrant en Turquie par des voies illégales ne forment en rien un groupe ethnique ou social homogène et présentent des physionomies très diverses, avec des raisons d'émigrer tout aussi diverses. Ainsi, aussi bien les Chiites arabes du sud irakien que les groupes turcophones sunnites de nationalité irakienne, les Kurdes ou les Chrétiens de rites assyro-chaldéen ont été touchés autant par une répression politique des minorités que par un état de guerre larvée qui les empêchent de vivre en sécurité (Içduygu 1995). L'Irak d'avant la seconde guerre du Golfe aurait compté au moins un million de personnes déplacées alors que les conflits intra-kurdes dans le nord du pays ou la continuation de la répression anti-chiite — les Chiites arabophones qui n'ont pourtant jamais tenté de se rapprocher de Téhéran et sont restés loyaux envers leur pays étaient toujours accusés d'être les agents des Iraniens — entretiennent ce potentiel (Nations Unies, 1997 : 107).

- 32 Le changement de régime en Iran, voisin oriental de la Turquie, a également largement amplifié les flux migratoires vers l'ouest. L'état d'instabilité pré-révolutionnaire, la répression politique des opposants et finalement l'éclatement en janvier 1979 de la crise, poussent Reza Shah Pahlevi à quitter Téhéran. Dès le 1 février, de retour de France, l'Ayat'ollah Ruhullah Khomeïni fait en sorte que l'Iran devienne un état islamique. C'est chose faite dès le 30-31 mars par le biais d'un référendum et l'Iran accepte une constitution de république islamique le 3 août 1979. Dans la foulée, le conflit Iran-Irak éclate dès 1980, radicalisant de fait la politique intérieure iranienne (Sander, 1998) ! Les tensions économiques sont évidemment très fortes, mais l'émigration iranienne reste massivement de nature politique. De très nombreuses familles, cas spécifique à l'Iran, ont fui le nouveau régime islamique en passant par la Turquie. Même si ce flux est aujourd'hui très amenuisé, il continue : les Iraniens partent en famille pour refuser les conditions dictées par les autorités religieuses –en particulier le statut des femmes dès l'adolescence- ou, autre spécificité, quittent leur pays en tant qu'étudiants. Seuls quelques individus mettent en avant une répression politique précise (İçduygu, 1995).
- 33 Malgré sa situation géographique plus lointaine, l'Afghanistan forme le troisième exemple de populations transitant massivement par le territoire turc. Du fait du coup d'état de 1978 et du déclenchement d'une véritable guerre civile entre pro-gouvernementaux et Moudjahiddines qui amèneront des massacres à grande échelle, l'exode vers l'Iran ou le Pakistan a touché des millions de réfugiés. Dès cette année 1978, le gouvernement de Kaboul applique une politique nettement pro-soviétique. En 1979, les tensions internes entre fractions communistes afghanes amènent l'armée soviétique à intervenir directement sur le territoire afghan et à occuper le pays (25 décembre). Après plus de 15 000 morts soviétiques et dix années d'occupation infructueuse, l'Armée Rouge se retire, laissant derrière elle un pays économiquement exsangue. C'est alors que l'union entre groupes afghans explose, faisant place à des conflits ethniques, entre seigneurs de la guerre. Le bilan est très lourd : au moins deux millions de morts, plus de six millions de réfugiés (Sander, 1998). La prise en main du pays par le régime taliban ne résout rien, bien au contraire. On comptait déjà en 1997 au moins 1 200 000 personnes déplacées en territoire afghan (Nations Unies, 1997 : 107). Ce n'est finalement que la tragédie du 11 septembre qui réussira par contrecoup, avec l'intervention américaine et la mise en place du gouvernement intérimaire d'Hamid Karzaï, à stabiliser relativement le pays, entraînant quelques retours. Ces retours ne sont pas pour l'instant comptabilisés avec précision et les départs vers les pays européens continuent. Dans ce contexte, la Turquie connaît deux phénomènes différents : d'une part, l'accueil de réfugiés afghans turcophones originaires du nord du pays, autrefois parfois dit Turkestan afghan, d'origines turkmène, kazakhe, ouzbèke, kirghize, eux-mêmes descendants de réfugiés soviétiques des années de la collectivisation stalinienne, d'autre part le transit de réfugiés ayant pour objectifs l'Europe, les États-Unis ou le Canada, venant par l'Iran ou le Pakistan.
- 34 L'état de tension que connaissent les pays issus du démantèlement de l'URSS a aussi un impact fort sur les migrations de transit en Turquie. Les causes économiques sont certaines : la Turquie voit le développement de ce que l'on appelle alors les *Rus pazari* (marchés russes) et en corollaire celui de flux annexes, prostituées caucasiennes et slaves surnommées en turc *natashalar* (les natachas devenu un terme familier), domesticité gagaouze (de Moldavie), travailleurs frontaliers réguliers ou clandestins... Les problèmes recensés sont variés. Alors que les ressortissants des républiques turcophones viennent comme les Russes ou les Ukrainiens faire du commerce à la valise et que les relations se multiplient et s'approfondissent, ne serait-ce que parce que nombre d'entreprises turques s'intéressent à ce nouveau marché qui voit des Turcs émigrer sur des chantiers de travaux publics russes ou kazakhs, les préoccupations politiques se font jour avec la multiplication de conflits localisés. Le conflit du Karabagh, entre Arméniens et Azéris, tous deux voisins de la Turquie, en est un, mais il n'est pas le seul. Causes politiques et causes économiques sont ici étroitement imbriquées. De nos jours, Russie, Roumanie, Géorgie, Moldavie ou autres républiques des anciens pays socialistes sont parmi les principaux pays d'émigration vers la Turquie. L'Arménie n'est d'ailleurs pas en reste, malgré l'histoire difficile des relations entre les deux pays (OIM, 2002).

- 35 De même, les conflits de l'ancienne Yougoslavie ont touché de près la Turquie. Ainsi de très nombreux Bosniaques musulmans se sont abrités en Turquie, sans avoir le statut de réfugiés, ayant pour la plupart des membres de leurs familles installés dans notre pays depuis quelques générations. Ce courant s'est tari avec la stabilisation de la situation, même si les relations restent intenses entre Bosnie et Turquie.
- 36 Une remarque générale s'impose : de très nombreux peuples de la région, soit parce qu'ils ont un moment fait partie intégrante de l'Empire Ottoman, soit parce qu'ils ont connu des relations privilégiées avec l'empire en tant que Musulmans sunnites, ou encore parce qu'ils sont turcophones, ont des représentants parmi la population turque, elle-même en grande partie constituée de groupes de réfugiés à la fin de l'Empire ou aux débuts de la période républicaine. C'est le cas des Albanais, Bosniaques, Serbes ou Bulgares musulmans, Tatars, Gagaouzes (pourtant chrétiens orthodoxes), Tcherkesses, Tchétchènes, Balkars, Karatchaïs, Nogays, Azéris, Géorgiens musulmans comme les Adjars ou Abkhazes, Turkmènes, Kazakhs (d'Afghanistan, mais aussi du Xinjiang chinois), Ouzbeks, Kirghizes du Pamir afghan... La liste est fort longue et tous ces peuples disposent, parfois à quelques générations d'intervalle, de réseaux de solidarité et d'insertion parmi la population turque (de Tapia, 2001). Ceci explique que les Bosniaques ou les Albanais kosovars aient par exemple bénéficié d'un accueil discret et efficace, parce que familial, sans avoir jamais demandé le statut de réfugié.

### Causes économiques

- 37 De nos jours et dans notre environnement proche, les instabilités vécues par les populations renforcent très largement les facteurs économiques causes traditionnelles de migration internationale. Depuis de longues années, l'instabilité politique, tant intérieure que géostratégique, affecte les structures économiques des pays, souvent par le biais de conflits internes. L'économie de la plupart des pays dont les habitants migrent vers la Turquie est souvent dans une situation difficile. Les PNB par habitant de l'Afghanistan (220 \$), du Pakistan (470 \$), du Bangladesh (370 \$), de Moldavie (370 \$), de Roumanie (1520 \$), d'Iran (1760 \$), de Russie (2270 \$)..., soit appartiennent aux plus faibles du monde, soit ont subi des régressions importantes depuis quelques années, comme dans les cas russe ou moldave. La parité de pouvoir d'achat (PPA) de l'Irak tourne autour de 2500 \$ (Sönmez, 2001 : 104-107). De la même manière, les taux de populations se trouvant en dessous des seuils de pauvreté atteignent 34 % au Pakistan, 35,6 % au Bangladesh, 23,3 % en Moldavie, 21,5 % en Roumanie, 30,5 % en Russie. Ces pays ont à la fois des PNB faibles et des économies instables. Cet état de fait touche aussi les pays africains qui eux aussi sont devenus pays d'émigration clandestine vers la Turquie (Içduygu, 1995).

### Situation géographique de la Turquie

- 38 Les conflits régionaux, les guerres civiles, les insuffisances économiques sont sans aucun doute parmi les principales causes d'émigration et se sont clairement imposées. Ici, il convient de se poser une question de fond sur ces migrations irrégulières : pourquoi la Turquie ? Ahmet Içduygu (1995) donne quelques raisons dans ses travaux. L'une des plus évidentes reste la situation géographique du pays dans le monde, particulièrement attractive dans les conditions géostratégiques actuelles. La Turquie bénéficie, contrairement à beaucoup de ses voisins, d'une totale liberté de circulation, de conditions aisées d'usage des moyens de transport et de la croyance établie qu'il y est facile d'obtenir le statut de réfugié ; ces facteurs ont selon Içduygu (1995 : 46) un impact important dans la préférence de ce pays comme terre de transit.
- 39 De fait, la situation géographique de la Turquie a favorisé le rôle de pont dans la communication entre l'est et l'ouest. Iran et Turquie se trouvent sur la route des flux originaires de l'Asie intérieure. Pour le Moyen-Orient aussi, la Turquie est souvent porte de l'Occident et de l'Europe. Si cette position favorise le rôle géostratégique du pays, il est clair que certains inconvénients en découlent, en particulier dans le domaine des migrations irrégulières en transit.
- 40 La Turquie n'est pas seulement en position de pont naturel entre Orient et Occident, elle l'est aussi dans le domaine culturel et se trouve en position de contact entre aires culturelles et aires économiques. En tant que seul pays musulman officiellement laïc, elle fait office de

contact entre les cultures chrétiennes occidentales et les régions de la civilisation islamique orientale. En même temps, elle se trouve en position de contact entre les économies des pays riches de l'Europe (particulièrement les membres de l'Union Européenne) et les pays sous-développés ou en voie de développement de la zone orientale. On peut penser que cet ensemble de facteurs a tendance à concentrer en Turquie une partie des mobilités humaines, dont les migrations internationales. Ces dix dernières années surtout, la Turquie est devenue l'arène de mouvements de population, migrations économiques et migrations de réfugiés, en particulier dans ses régions orientales, tant pour des causes économiques que pour des causes politiques.

### Rôle joué par les organisations terroristes dans la migration clandestine

- 41 Une autre cause primordiale de densification des flux de migration clandestine en Turquie serait autant la présence d'organisations criminelles spécialisées dans les trafics de main-d'œuvre que celle d'organisations terroristes. Malgré quelques différences observées, le montant payé par les migrants clandestins aux passeurs oscille entre 2 000 et 5 000 \$. C'est un chiffre important et on peut penser que le passage de milliers de clandestins de toutes origines et le « chiffre d'affaire » que cela représente ont tendance à transformer cette activité en véritable secteur économique. Aujourd'hui, c'est surtout la voie maritime qui est employée par les trafics de main-d'œuvre. En lieu et place des transports routiers, plus facilement contrôlables par les services de police, les organisateurs de passage préfèrent lui substituer la voie maritime plus difficilement surveillée et source de forts bénéfices financiers. On observe ainsi une forte augmentation des activités des passeurs en Turquie. D'après nos sources, en particulier les rapports de la Direction Générale de la Sécurité Emniyet (2001), 98 personnes ont été appréhendées en 1998 pour organisation de migration irrégulière. Ce chiffre passe à 850 en 2000, 1 155 en 2001. Au total sur la période 1998-2002, ce ne sont pas moins de 2 400 personnes qui sont arrêtées pour trafic de main-d'œuvre ! Les nationalités de ces passeurs sont les suivantes : turque (2038), irakienne (125), iranienne (71), pakistanaise (30), syrienne (21), bangladaise (18), afghane (14), grecque (14). Quelques autres nationalités ont été relevées : ukrainienne, russe, roumaine, polonaise, malaise, libanaise, géorgienne, marocaine, bulgare, azérie. Comme on peut le voir, cette activité acquiert là un caractère d'entreprise multinationale !
- 42 Il est souvent dit que les organisations terroristes présentes sur le territoire turc sont impliquées dans ces trafics, cherchant par là tout autant à se garantir des revenus réinvestis dans la logistique de l'action politique qu'à recruter des militants avec la possibilité de les former et de les entraîner à l'étranger.

### Politiques des visas

- 43 Un autre facteur de développement en Turquie de la migration irrégulière réside dans la politique des visas mise en place par le gouvernement. Ceci peut jouer dans les deux sens : l'inexistence de visas turcs d'entrée ou de transit pour les ressortissants de certains pays amène la réciproque, où les ressortissants turcs bénéficient eux aussi de la suppression d'un visa. Ainsi, on observe que la Tunisie qui bénéficie d'une suppression bilatérale de visa pour les séjours de moins de trois mois est devenue source de migration clandestine vers la Turquie. En dix ans, ce ne sont pas moins de 15 000 citoyens tunisiens qui ont été appréhendés en situation irrégulière en Turquie (EGM, 2001). Une situation comparable est relevée dans les cas marocain et iranien, bien que moins accentuée.
- 44 Des pays comme la Moldavie, la Lettonie, la Lituanie ou la Slovaquie bénéficient de mesures comparables : leurs ressortissants doivent s'acquitter d'un visa touristique, mais ce visa n'est qu'une simple formalité puisqu'il est délivré à l'entrée sur le territoire turc. On peut penser que ces mesures, généralement bilatérales et réciproques, jouent un rôle facilitant les migrations irrégulières en transit.
- 45 Un autre exemple peut être avancé dans le cas de la suppression réciproque des visas d'entrée entre la Turquie et la Bosnie-Herzégovine. Un grand nombre de ressortissants turcs se rendent en touristes en Bosnie, donc de façon tout à fait légale, et de là continuent leur voyage vers des pays tiers, en particulier vers les pays européens, mais par des voies illégales. On voit dans

ces exemples que la politique bilatérale entre États amis peut être détournée par les candidats à la migration.

## Politiques migratoires européennes

- 46 Certaines des politiques migratoires européennes peuvent également favoriser l'émergence de migrations illégales. La politique de l'asile politique et surtout les procédures appliquées à cette politique d'abord humanitaire peut aussi être détournée. On peut considérer que la lenteur des procédures, alors qu'il n'est pas rare que les solliciteurs d'asile attendent parfois sept ou huit ans une réponse à leur demande, est de nature à favoriser dans toute l'Union européenne, la migration clandestine. Durant cette longue attente, il y a mise en place d'un processus d'adaptation et d'insertion, en particulier dans le cas où une famille a immigré ou s'est formée et dans ce cas, le rôle des enfants (socialisation, scolarisation) est important. Ces derniers dans quelques pays peuvent y gagner un droit à la nationalité qu'ils ne partagent pas toujours avec leurs parents. Dans le cas où le solliciteur d'asile est débouté à la fin d'une longue période d'attente, il peut alors arriver que cette famille soit régularisée, mais ce processus est toutefois aléatoire et en aucun cas automatique (reportage de Metin Corabatir sur NTV MS NBC, 2.01.2001).

## Mesures réglementaires en Turquie

- 47 L'insuffisance de la réglementation turque relative aux migrations irrégulières et les difficultés, voire les impossibilités, d'application de cette réglementation sont reconnues. En particulier, l'insuffisance de mesures liées à la lutte contre le trafic d'êtres humains est directement cause de l'augmentation de délits permettant de gagner facilement de l'argent dans ce domaine. Sans aucun doute, cette situation est particulièrement attractive pour les organisateurs de trafic de main-d'œuvre.

## Conclusions

- 48 Le nombre de personnes appréhendées pour infractions à la législation sur l'entrée ou la sortie du territoire ou sur le séjour a ces dernières années très largement augmenté et approche même pour les deux dernières années 100 000 individus. Dans ces chiffres, la part des migrants en transit et celle des candidats à l'immigration s'équilibrent à peu près. On remarque que l'origine géographique des migrants irréguliers est bien souvent proche du territoire turc, mais qu'elle intéresse aussi bien Moyen-Orient que continents asiatique ou africain. Les originaires d'Irak, d'Iran, Afghanistan, Pakistan ou Bangladesh sont surtout des migrants en transit alors que les originaires de Roumanie, Russie, Moldavie, Ukraine et Biélorussie sont plutôt des immigrés clandestins.
- 49 Les régions d'origine des clandestins de nationalité turque sont généralement les départements orientaux de Bingöl, Urfa, Maras et Elâzığ (à dominante kurdophone). Les départements de concentration des activités des passeurs de migrants irréguliers sont situés dans les régions égéennes et méditerranéennes (Antalya, Mugla, Aydin, Izmir, Balikesir, Adana). Edirne, dans le mode terrestre, Istanbul et Ankara dans le mode aérien, jouent un rôle non négligeable.
- 50 En territoire turc comme dans le contexte géostratégique régional, les conflits régionaux, guerres civiles, sous-développement économique et luttes politiques sont les principales causes d'émigration. Les causes de l'augmentation des migrations illégales de transit en Turquie sont sa propre situation géographique, la présence active des réseaux criminels ou terroristes qui sont en mesure de créer une véritable économie souterraine, une politique des visas contradictoire et l'absence d'une véritable législation et réglementation dans le domaine des migrations irrégulières. Le fonctionnement des politiques migratoires européennes peut également être mis en cause. La Turquie est souvent accusée de laxisme en matière de contrôle des flux migratoires par les pays européens. Cette situation relève des structures économiques du pays. C'est d'ailleurs pour cette raison que le problème est complexe. Les forces de sécurité turques combattent sérieusement les migrations irrégulières et les trafics de main-d'œuvre. On peut considérer que cette lutte est généralement sincèrement menée, mais les insuffisances juridiques, les impossibilités techniques et les carences matérielles sont sources de dysfonctionnements sérieux.

51 La migration irrégulière est une question internationale. Elle a de plus en plus tendance à fonctionner selon des modes qui mettent en jeu des forces internationales, comme les réseaux du crime organisé. Ces réseaux essaient de doubler tous les accords bilatéraux ou internationaux. Travaux et réflexions sont en cours en Turquie. Des mesures techniques ou économiques doivent être recherchées dans un cadre par définition international. Les forces de sécurité turques comme les hommes politiques sont maintenant convaincus de la nécessité de cette collaboration. Les conflits locaux ou régionaux ont pris une tournure nouvelle et une vitesse supérieure de développement dans les ensembles régionaux comme le Caucase, le Moyen-Orient ou l'Asie Centrale, et clairement, cette tendance peut encore s'affirmer. Il y a donc tout intérêt à élaborer des politiques internationales communes pour agir sur les foyers de tension qui sont sources d'émigrations. Méditerranée et Egée turques sont devenues des théâtres importants du développement des migrations irrégulières. Il est primordial de prendre des mesures techniques adaptées pour renforcer la surveillance des côtes et ainsi de gêner et si possible de stopper les activités des réseaux de passeurs et de trafiquants de main-d'œuvre. La même politique doit être appliquée sur le cours de la Maritsa à la frontière gréco-turque. Lorsque la Turquie a signé la convention de Genève sur les réfugiés, elle a émis une clause de réserve géographique. Ainsi les réfugiés d'origine européenne sont admissibles, ce qui n'est pas le cas des demandeurs d'asile en provenance d'autres continents, en particulier venant d'Asie. Cette clause géographique issue de la situation géostratégique de la Guerre Froide et des suites de la Seconde Guerre mondiale est aujourd'hui obsolète et inadaptée. Le gouvernement turc est souvent critiqué pour cette restriction qu'il conviendrait de supprimer. Il est ainsi primordial que Turquie et pays d'Europe occidentale réfléchissent ensemble sur la construction d'une politique migratoire dans les instances internationales.

---

### **Bibliographie**

BMMYK – Birlesmis Milletler Mülteciler Yüksek Komiserligi (1997) *Dünya Mültecilerin Durumu 1997-1998* [État des réfugiés dans le monde, 1997-1998], Oxford University Press [version turque du rapport du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies].

DPT – Devlet Planlama Teskilâti (2001) *Nüfus, Demografi ve Göç* [Population, Démographie et Migration], 8. Besyillik Kalkinma Planı, Özel İhtisas Komisyonu Raporu, DPT 256 – ÖİK 572, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2001) *Yabancılar Hudut İltica Dairesi Başkanlığı, Dünyada ve Türkiye'de Yasadisi Göç* [La migration illégale dans le monde et en Turquie], rapport de la Présidence du Département des Etrangers, de la Frontière, de l'Asile Politique de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2000) *Yabancılar Hudut İltica Dairesi Başkanlığı, 2000 Yılı Faaliyetleri* [Activités de l'année 2000], rapport d'activités de la Présidence du Département des Etrangers, de la Frontière, de l'Asile Politique de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

EGM – Emniyet Genel Müdürlüğü (2000) *Kaçakçılık ve Organize Suçlar Dairesi Başkanlığı, Kaçakçılık ve Organize Suçlar Mücadele 2000 (Rapor)* [rapport 2000 sur la lutte contre le crime organisé et les activités clandestines], rapport de la Présidence du Département de la Lutte contre le Crime Organisé et les Activités Clandestines de la Direction Générale de la Sécurité, Ankara.

İÇDUYGU Ahmet (1996) *Transit Migration in Turkey*, International Organisation for Migration, Budapest.

İÇDUYGU Ahmet, COLAK Yılmaz & SOYARIK Nalan (1999) *What is the Matter with Citizenship ? A Turkish Debate*, *Middle Eastern Studies*, vol. 35, n° 4, pp. 187-208.

İÇDUYGU Ahmet, KEYMAN Fuat E. (2000) *Globalization, Security and Migration : The Case of Turkey*, *Global Governance*, n° 6, pp. 383-398.

İÇDUYGU Ahmet, ROMANO David & SIRKECI Ibrahim (1999) *The Ethnic Question in an Environment of Insecurity : the Kurds in Turkey*, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 6, pp. 991-1010.

İÇDUYGU Ahmet (1996) *Transit Migrants and Turkey*, *Bogaziçi Journal, Review of Social, Economic and Administrative Studies*, Vol. 10, n° 1-2, pp. 127-142.

İÇDUYGU Ahmet (2000), *International Migration and Turkey (The Country report of Turkey)*, Paris, OCDE – SOPEMI, Paris (rapport original pour le SOPEMI).

IOM – International Organisation for Migration (2002) *Irregular Migration and Smuggling of Migrants from Armenia*, 8-12.

MIGRINTER (1997) *La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée*, rapport final pour le ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Action thématique « Intelligence de l'Europe – Méditerranée » (volume 1 : Turquie), Poitiers, 224 p. [rapport en deux volumes, Turquie et Maroc, rédigé par Stéphane de TAPIA, Mohammed CHAREF, avec contribution de Catherine GAUTHIER].

MILLBANK Adrienne (1999) *Boat People, Illegal Migration and Asylum Seekers*, in Perspective, Current Issue Brief, 13, 1999-2000, Parliament of Australia Department of the Parliament Library (voir <http://www.aph.gov.au/library/pubs/CIB/1999-2000/2000cib13.htm>).

SANDER Oral (1998) *Siyasi Tarih 1918-1994* [Histoire politique 1918-1994], Imge Kitabevi, Ankara, pp. 479-520.

SÖNMEZ Mustafa (2001), *Gelir Uçurumu : Türkiye'de Gelirin Adaletsiz Bölüşümü* [Le Fossé des revenus : la division injuste des revenus en Turquie], Editions OM, Istanbul, pp. 107-120.

SIMSEK Birgül (2000), *Isgücü Piyasalarının Küresellesmesi ve Küresel Isgücü Piyasasında Ulusal Isgücü Piyasalarının Yeri* [Mondialisation des marchés de main-d'œuvre et place des marchés nationaux du travail dans les marchés mondiaux], Département d'Economie du Travail et des Relations Industrielles de l'Université de Muğla, *İçgüç - Endüstri İlişkileri ve İnsan Kaynakları Dergisi*, vol. 2, n° 1

(en revue électronique, voir <http://www.isguc.org/dergiarsivi2/htm>).

TAPIA (de) Stéphane (2001) Rôle des flux migratoires et des réfugiés dans la construction d'un état : la Turquie, in L. CAMBREZY et V. LASSAILLY-JACOB, *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, IRD Editions, Paris, 119-148.

UNHCR – United Nations High Commissioner for Refugees (2002) *Trends in Asylum. Applications Lodged in Europe, North America, Australia and New Zealand*, Genève, 1-5.

US Committee for Refugees (2001) *World Refugee Survey*, Washington, p. 2.

ZARCONI Thierry et ZARINEBAF-SHAHR Fariba dir. (1993) *Les Iraniens d'Istanbul*. Institut Français de recherche en Iran et Institut Français d'Etudes Anatoliennes (Bibliothèque Iranienne n° 42, Varia Turcica XXIV) n° 42, Téhéran et Istanbul, 280 p.

## Notes

1 - Cette petite île grecque (donc territoire de l'Union Européenne) est complètement isolée à quelques encablures de la côte anatolienne. Très loin du territoire grec, c'est un haut lieu du commerce informel gréco-turc : elle dépend en fait totalement des relations avec le continent (électricité, pétrole, denrées alimentaires...). Relations évidemment au beau fixe, indépendamment de toute tension internationale. Les îles sont indiquées ici sous leur nom turc avec le nom grec ou français entre crochets.

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Mustafa Mutluer, « Les migrations irrégulières en Turquie », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°3 | 2003, mis en ligne le 09 juin 2006, consulté le 10 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2672> ; DOI : 10.4000/remi.2672

### Référence papier

Mustafa Mutluer, « Les migrations irrégulières en Turquie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°3 | 2003, 151-172.

## À propos de l'auteur

### Mustafa Mutluer

Maître de Conférences, Habilité à Diriger des Recherches, en Géographie, Département de Géographie de la Faculté des Lettres de l'Université de l'Egée, Izmir – Bornova, Turquie

---

**Droits d'auteur**© Université de Poitiers

---

**Résumé / Abstract / Resumen**

Pays d'immigration avant de devenir pays d'émigration, la Turquie est aujourd'hui un important pays de transit des migrations irrégulières vers l'Europe occidentale. Situé à la charnière de plusieurs ensembles géopolitiques et culturels (Europe orientale, Moyen-Orient et pays issus de la dislocation de l'URSS), le pays est confronté à un problème qui, sans être véritablement nouveau, prend une ampleur inconnue jusqu'alors. Face aux dérèglements intervenus dans les équilibres géostratégiques (du fait de la disparition de l'URSS), aux conflits régionaux chroniques et récents, Palestine, Kurdistan(s), Iran-Irak, Afghanistan, ex- Yougoslavie, Caucase, à la situation de guerre qui a, par deux fois, touché l'Irak voisin, aux situations de détresse économique que connaît l'Afrique orientale, mais aussi du fait des pressions internationales, particulièrement de celles de l'Union européenne et de l'espace Schengen, la Turquie candidate à l'UE fournit de gros efforts pour maîtriser les flux migratoires. L'article fait le point sur une situation peu connue en Europe, utilisant en particulier les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur. Il présente l'état des lieux d'une question qui commence à faire l'objet d'études plus précises en Turquie, de la part de sociologues, politologues, mais aussi géographes. Question qui fait également de plus en plus l'objet de reportages dans les médias, en raison de multiples incidents entraînant souvent la mort de migrants sur les côtes turques.

**Mots clés :** flux, transit, immigration clandestine, politique gouvernementale

*Unauthorised Migrations in Turkey.* A country of immigration before becoming a country of emigration, today's Turkey is an important country of transit for illegal migrations toward Western Europe. Situated at the junction of several geopolitical and cultural ensembles (Eastern Europe, the Middle East, and countries resulting from the break-up of the Soviet Union), the country is confronted with a problem, which, without being new, has taken on a scope heretofore unknown. Faced with the upheaval in the geo-strategic balance (due to the dissolving of the USSR), the recent chronic regional conflicts in Palestine, Kurdistan, Iran-Iraq, Afghanistan, ex-Yugoslavia, Caucasus, the wars in neighbouring Iraq on two occasions, the economic distress in East Africa and international pressure, particularly on behalf of the European Union and the Schengen Agreement, Turkey as a candidate to the EU has made significant efforts in managing migratory flows. This article pinpoints a situation that is little known in Europe, using in particular statistics published by the Ministry of the Interior. It takes stock of a question that is becoming the subject of more precise study in Turkey, by sociologists, political scientists and also geographers. It is also becoming a more frequent subject of news reports as a result of multiple incidents often ending in the death of migrants off Turkish coasts.

*Las migraciones irregulares en Turquía.* País de inmigración antes de convertirse en país de emigración, Turquía se ha convertido hoy en día en un país de tránsito importante de las corrientes migratorias irregulares que se dirigen a Europa occidental. Situada en el punto de unión entre varios espacios geopolíticos y culturales (Europa oriental, Oriente Medio y países de la ex-Unión Soviética), Turquía se enfrenta a un problema que, sin ser verdaderamente nuevo, alcanza una dimensión desconocida hasta ahora. Ante la alteración de los equilibrios geoestratégicos debidos a la desaparición de la URSS, ante los conflictos regionales crónicos y recientes (Palestina, Kurdistán, Irán-Irak, Afganistán, ex-Yugoslavia, Cáucaso, la reciente

guerra en Irak), ante las dificultades económicas de África oriental y ante las presiones de la Unión Europea y en particular del espacio Schengen, Turquía realiza importantes esfuerzos con el objetivo de controlar los flujos migratorios.

Este artículo analiza una situación poco conocida en Europa, utilizando en particular estadísticas publicadas por el Ministerio del Interior turco. Se trata de una cuestión que comienza a ser el objeto de estudios más precisos en Turquía por parte de sociólogos, politólogos y geógrafos. Debido a numerosos incidentes habiendo desembocado a menudo en la muerte de inmigrantes ante las costas turcas, esta problemática constituye, cada vez con más frecuencia, el tema de reportajes realizados por los medios de comunicación.

***Entrées d'index***

***Index géographique*** : Turquie